



# Conseil économique et social

Distr. générale  
8 mars 2016

Français  
Original: anglais

## Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

### Soixante-douzième session

Bangkok, 15-19 mai 2016

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions relatives à la gestion: rapport sur  
les activités d'évaluation de la CESAP au cours  
de la période biennale 2014-2015**

## Rapport sur les activités d'évaluation de la CESAP au cours de la période biennale 2014-2015

### Note du secrétariat

#### *Résumé*

Le présent rapport contient une synthèse des principales constatations et recommandations découlant des évaluations importantes réalisées au cours de la période biennale 2014-2015 et des mesures prises par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique pour donner suite aux recommandations. On y trouve également des précisions sur l'action menée par le secrétariat pour améliorer la fonction d'évaluation, notamment par le renforcement des capacités, l'assurance-qualité et le réseautage.

La Commission voudra peut-être utiliser l'information figurant dans le présent rapport pour guider l'orientation et le centrage de ses activités futures.

## I. Introduction

1. Par le biais d'évaluations, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) cherche à obtenir des informations fondées sur des données probantes concernant les résultats de ses activités, afin d'en rendre compte plus rigoureusement aux États membres et de favoriser l'apprentissage institutionnel en vue d'améliorer la qualité de ses réalisations. Dans sa résolution 66/15 sur le renforcement de la fonction d'évaluation du secrétariat, la Commission a souligné l'importance de renforcer la fonction d'évaluation à la CESAP et a prié la Secrétaire exécutive de veiller à ce que le travail programmatique du secrétariat, y compris l'activité des divisions, des bureaux sous-régionaux et des institutions régionales, soit évalué périodiquement. Dans sa résolution 67/226 portant sur l'examen quadriennal complet des activités

\* E/ESCAP/72/L.1.

opérationnelles de développement du système des Nations Unies, en date du 21 décembre 2012, l'Assemblée générale a souligné qu'il importait que les organismes du système des Nations Unies pour le développement disposent de fonctions d'évaluation indépendantes, crédibles et efficaces, dotées de ressources suffisantes, et développent une culture de l'évaluation garantissant que les conclusions et recommandations des évaluations sont bien prises en compte pour l'élaboration des politiques et l'amélioration du fonctionnement de l'Organisation.

2. Le présent rapport contient une synthèse des principales constatations et recommandations issues des évaluations importantes qui ont été conduites en 2014 et en 2015, y compris les mesures prises par le secrétariat pour donner effet à ces recommandations. Il donne également des précisions sur l'action menée par le secrétariat pour renforcer la fonction d'évaluation, notamment par le renforcement des capacités, l'assurance-qualité et le réseautage.

3. Au cours de la période biennale 2014-2015 et conformément au plan d'évaluation de la CESAP, le secrétariat a commandé deux évaluations et sept examens d'évaluation<sup>1</sup> (voir l'annexe pour de plus de détails). Le plan d'évaluation de la CESAP est établi pour chaque période biennale, conjointement avec le budget-programme biennal de la CESAP. Par ailleurs, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a entrepris une évaluation externe des programmes de la CESAP en 2014.

## **II. Principales constatations et recommandations issues des évaluations et des examens d'évaluation des activités de la CESAP et mesures prises en conséquence par le secrétariat**

### **A. Évaluations externes menées par le Bureau des services de contrôle interne**

4. Trois commissions régionales – la CESAP, la Commission économique pour l'Afrique et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes – faisaient partie du plan d'évaluation du Bureau des services de contrôle interne pour la période biennale 2013-2014. L'évaluation du programme de la CESAP qu'a réalisée le Bureau en juillet 2014 portait sur les travaux de recherche, les publications et les travaux analytiques de la CESAP et sur les rôles et responsabilités des divisions et des bureaux sous-régionaux. Il est ressorti de l'évaluation qu'une grande majorité des personnes interrogées au sein des États membres estimaient que les travaux de recherche et d'analyse de la CESAP avaient favorisé la concertation et le consensus au niveau intergouvernemental. Plus précisément, les produits issus des travaux de recherche et d'analyse de la Commission étaient utilisés a) comme document d'orientation pour les activités liées au développement; b) comme moyen d'accéder aux réseaux de connaissances au niveau régional et sous-régional; et c) comme contribution à l'élaboration des politiques nationales. L'évaluation a également montré que les travaux de recherche et d'analyse de la CESAP

---

<sup>1</sup> Les procédures d'évaluation à la CESAP sont classées dans la catégorie des « évaluations » ou celle des « examens d'évaluation », selon les dispositions qui s'appliquent à leur gestion. Pour plus de précisions, voir le document de la CESAP *Evaluation Guideline*, disponible à l'adresse: [www.unescap.org/partners/monitoring-and-evaluation/evaluation](http://www.unescap.org/partners/monitoring-and-evaluation/evaluation).

avaient promu la coopération régionale et les activités normatives en rapport avec la connectivité des transports, le développement social et les questions environnementales. Elle a par ailleurs fait ressortir que l'absence de cadre institutionnel robuste au sein du secrétariat susceptible de faciliter la planification conjointe s'était traduite par un manque d'efficacité s'agissant d'exploiter les résultats des travaux de recherche et d'analyse et autres. De plus, la coordination ne suffisait parfois pas à atteindre l'objectif stratégique de la Commission, à savoir promouvoir une perspective multidisciplinaire et orienter ses ressources limitées en faveur d'activités pour lesquelles la coopération régionale était d'une importance décisive. En outre, les données sur le suivi et l'évaluation de l'utilisation qui était faite des travaux de recherche et d'analyse de la CESAP et autres produits n'étaient pas suffisantes pour que l'on puisse apprécier l'efficacité des programmes. Cela étant, d'après les données recueillies par le Bureau, l'évaluation a montré que les utilisateurs étaient satisfaits des publications de la CESAP. L'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique (*Economic and Social Survey of Asia and the Pacific*), l'Annuaire statistique pour l'Asie et le Pacifique (*Statistical Yearbook for Asia and the Pacific*) et la série de rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement dans la région Asie-Pacifique (*Asia-Pacific Regional MDGs Report series*) ont été jugés utiles par la majorité des intéressés, qui ont estimé que ces ouvrages faisaient résolument autorité dans le domaine du développement économique et social de la région. Dans son rapport, le Bureau a recommandé que la CESAP donne suite aux recommandations du Comité de la recherche et des publications de la CESAP; améliore le suivi et l'évaluation des travaux de recherche et d'analyse de la CESAP; réalise plus d'évaluations qui ne se limitent pas à un seul projet; élabore et applique une stratégie de communication et d'image sur les produits de la CESAP; et mettre en œuvre un cadre visant à préciser les rôles, responsabilités et attributions dévolues aux bureaux sous-régionaux. En réponse à l'évaluation, la Secrétaire exécutive a établi un Comité de rédaction à l'échelle de la CESAP pour guider l'élaboration des travaux de recherche et des publications de la Commission et favoriser l'alignement des programmes de publication de la Commission avec son propre programme de travail. La Secrétaire exécutive a approuvé un plan d'évaluation pour 2016-2017 prévoyant deux évaluations par année (une évaluation thématique et une évaluation des sous-programmes), en plus des évaluations faites au niveau des projets. La CESAP a également formulé un Cadre de résultats institutionnel afin d'améliorer le suivi et l'évaluation de toutes ses activités, notamment de ses travaux de recherche et d'analyse. Depuis janvier 2015, la CESAP a également mis au point un plan de communication stratégique annuel axé sur les résultats et les principaux domaines de fond. Par ailleurs, en septembre 2014, la Secrétaire exécutive a publié une nouvelle note d'orientation concernant les relations entre les divisions organiques, les bureaux sous-régionaux et les institutions régionales, dans laquelle sont précisées leurs fonctions, responsabilités et attributions respectives.

## **B. Évaluations commandées par le secrétariat**

5. Au niveau thématique et des sous-programmes, le secrétariat a commandé deux évaluations: une sur le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes et l'autre sur la prestation de services de prêt à titre non-remboursable à la CESAP. L'objectif était, d'une part, d'évaluer la pertinence et l'efficacité de la création du Centre, et de l'autre, celles des prêts non-remboursables au regard de l'objectif visé.

6. L'évaluation relative à la création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, qui avait été demandée dans la résolution 67/4 de la Commission, a été achevée en 2015. Elle avait pour objet d'évaluer la nécessité et l'intérêt de faire du Centre un organe subsidiaire de la Commission pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes. Les principales conclusions ont montré la nécessité d'établir un centre régional pour aider les États membres vulnérables à combler leurs lacunes dans le domaine de la gestion de l'information relative aux catastrophes. L'évaluation a abouti à plusieurs conclusions: les craintes de faire double emploi avec d'autres organisations régionales pouvaient être dissipées car le Centre pouvait fournir des services et des produits sans équivalent ailleurs; la viabilité financière du Centre était tributaire des contributions volontaires des États membres de la CESAP, lesquelles, au cours de la première phase, seraient versées uniquement par le Gouvernement de la République islamique d'Iran; l'établissement d'une institution régionale suivant les règles et règlements de l'ONU pouvait être un processus long et il serait utile que le Centre dispose des services d'une équipe de gestion spécialement chargée de cette tâche. Sur la base de ces conclusions, l'évaluation a recommandé, entre autres choses, que la Commission envisage d'établir le Centre en tant qu'institution régionale placée sous les auspices de la CESAP et de mettre en place une équipe de gestion ad hoc pour le Centre. La Commission a étudié les résultats de l'évaluation à sa soixante et onzième session et, dans sa résolution 71/11 portant création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, a notamment approuvé toutes les recommandations issues de l'évaluation; a décidé de créer le Centre en tant qu'institution régionale de la Commission; et a prié la Secrétaire exécutive de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que le Centre soit créé rapidement, de lui faire rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution à sa soixante-douzième session, d'évaluer le fonctionnement du Centre et de statuer sur la poursuite des activités du Centre en tant qu'institution régionale de la Commission par la suite. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette résolution, le secrétariat a tenu plusieurs consultations avec le Gouvernement de la République islamique d'Iran, notamment lors d'une mission de la CESAP à Téhéran en novembre 2015, pour convenir d'une feuille de route détaillée concernant la mise en œuvre de la résolution dans la région. Cette feuille de route prévoit la création d'une équipe de gestion intérimaire pour le Centre, qui sera financée à l'aide de contributions extrabudgétaires versées par le gouvernement hôte.

7. L'évaluation des services de prêts non remboursables à la CESAP a été achevée en 2014. Ce type de services de prêt est une des manières pour l'ONU de disposer de personnel fourni gracieusement par les gouvernements ou les organisations. Au sein de la CESAP, l'objectif des

services de prêt d'experts à titre gracieux est de contribuer aux programmes de coopération technique. Deux des principales conclusions de l'évaluation ont été que cette pratique était de moins en moins couramment utilisée, et qu'elle n'était guère connue des États membres, chez qui elle suscitait un intérêt modéré. L'évaluation a notamment mis en évidence deux possibilités de développement stratégique de cette pratique: a) la CESAP pourrait prendre l'initiative d'exposer à un plus vaste groupe d'États membres et de parties prenantes pourquoi, où et de quelle manière le détachement de personnel contribuerait à atteindre les objectifs prioritaires et, b) elle pourrait également axer sa stratégie sur la recherche d'un plus large réservoir de partenaires potentiels pour des prêts non remboursables. Les recommandations issues de l'évaluation étaient, entre autres, que la CESAP promeuve activement et en toute transparence cette formule et renforce le processus par lequel les personnes mises à disposition dans ce cadre sont identifiées, sélectionnées et nommées. Par conséquent, la CESAP élabore actuellement de nouvelles procédures internes régissant les services de prêts non remboursables, décrites ci-après: a) le secrétariat effectuera une évaluation à l'échelle de la CESAP des demandes de services de prêts non remboursables pour chaque période biennale, sur la base de ses priorités stratégiques, de son programme de travail et des stratégies de renforcement des capacités, ainsi que des besoins spécifiques des divisions ou bureaux en lien avec des projets de renforcement des capacités et b) la CESAP établira une liste de postes prioritaires pour des prêts à titre gracieux pour la période biennale, communiquera le mandat associé aux postes à tous les États membres de la CESAP et autres parties concernées par les voies de communication officielles et sur le site Web de la CESAP, le tout accompagné d'une demande de présentation de candidatures. Enfin, elle passera en revue les candidatures relatives à ces prêts de personnel à titre gracieux et sélectionnera le candidat le plus apte à occuper la fonction visée.

8. Au cours de la période biennale 2014-2015, la CESAP a mené des examens d'évaluation concernant six projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement et un projet financé par des contributions extrabudgétaires (voir l'annexe pour plus de détails). Le Compte pour le développement est un programme de renforcement des capacités institué par le secrétariat des Nations Unies dont l'objet est de renforcer les capacités des pays en développement dans des domaines prioritaires. Les projets concernés ont été mis en œuvre par la division ou le bureau de la CESAP concernés, en étroite collaboration avec divers partenaires, dont le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, et d'autres commissions régionales. Ces examens ont débouché sur des évaluations systématiques des principaux résultats et conclusions des projets et ont permis d'en tirer des enseignements utiles pour formuler des recommandations dans l'optique de projets et d'actions de suivi visant à améliorer la mise en œuvre future desdits projets. Un certain nombre d'observations et de recommandations communes ont résulté de ces examens:

a) Des partenariats solides, une gestion rationalisée, des modalités de responsabilisation et une définition claire des divers rôles des organisations partenaires sont indispensables pour assurer le succès et la pérennité des interventions sous forme de projets;

b) En ce qui concerne la planification des projets, la CESAP devrait renforcer ses dispositifs de durabilité et améliorer ses mécanismes d'intégration de la problématique hommes-femmes pour veiller à ce que ces questions soient dûment prises en compte dans la conception et la mise en œuvre des futurs projets;

c) La CESAP devrait s'attacher à utiliser davantage des outils de communication et de sensibilisation en ligne, modernes et ouverts pour gagner en efficacité et mieux communiquer et elle devrait étudier des moyens de mieux s'adapter aux évolutions dans le domaine de la gestion des projets, en optant pour une plus grande souplesse d'exécution;

d) La CESAP devrait veiller à ce que le lien entre les activités de renforcement des capacités et la mise en œuvre des résolutions intergouvernementales ayant été approuvées par les membres de la CESAP soit très clair et que les interventions au titre des projets de renforcement des capacités reposent sur des informations solides et stratégiques;

e) La CESAP devrait tirer parti de ses avantages comparatifs, en particulier de son pouvoir de mobilisation, dans la manière dont elle conçoit ses réunions, en prenant les dispositions voulues pour accroître l'efficacité des résultats.

9. Dans le cadre de la suite donnée à ces recommandations, le secrétariat a publié, en décembre 2015, la Stratégie de renforcement des capacités de la CESAP (2016-2019), qui est un instrument de base pour l'harmonisation des activités de renforcement des capacités de la CESAP avec sa nouvelle orientation stratégique visant à accroître l'efficacité et l'impact de ses activités. Le secrétariat a également renforcé la gestion axée sur les résultats dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et des projets, en organisant une série de formations sur la gestion axée sur les résultats ainsi que des stages participatifs sur la planification stratégique des programmes à l'intention du personnel du secrétariat.

10. Un examen d'évaluation du projet intitulé « Réseau pour le transfert des connaissances relatives aux techniques agricoles durables et l'amélioration des liens avec les marchés en Asie du Sud et du Sud-Est » (SATNET Asia), financé par la Commission européenne, a été réalisé entre décembre 2014 et avril 2015. Ce projet, mis en œuvre par le Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable, visait à tisser un réseau régional d'acteurs susceptible de faciliter le commerce dans la région et à mettre en commun les connaissances concernant les technologies utiles à l'agriculture durable. Cet examen d'évaluation avait pour objet d'évaluer les activités et résultats du projet sur le plan de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficacé, de la pérennité, des partenariats, de l'efficacé de l'aide, de l'égalité des sexes et de la durabilité environnementale. Les conclusions de l'examen sont résumées ci-après: SATNET Asia avait, dans une large mesure, atteint les résultats escomptés; le projet était économiquement rationnel, présentait un intérêt au regard des priorités régionales et nationales et gérait efficacement les questions de mise en œuvre; il avait efficacement développé des partenariats fructueux, dans un esprit de collaboration et de consultation avec les parties prenantes; la participation des femmes aux activités de renforcement des capacités du Réseau avait été plus faible que prévu; et l'expérience tirée de SATNET Asia était indispensable à la mise en place du Réseau Asie-Pacifique de vulgarisation et sensibilisation dans le domaine agricole, créé en décembre

2014. Les principales recommandations issues de l'examen étaient les suivantes: SATNET Asia devrait être soutenu pendant encore trois ans pour tirer le meilleur parti de la dynamique créée; les informations concernant les meilleures pratiques et les manuels de formation devraient être rendues plus facilement accessibles à un plus large public; des mesures devraient être prises pour élargir la couverture géographique du réseau et la diffusion des informations à davantage de bénéficiaires; les activités futures de SATNET Asia devraient être axées sur la validation générale des meilleures pratiques recensées et d'autres technologies; et des efforts soutenus devraient être déployés pour traiter spécifiquement de la problématique hommes-femmes. En réponse à ces conclusions, la CESAP a d'ores et déjà facilité l'accès des parties intéressées aux informations sur les meilleures pratiques et aux manuels de formation à travers le site Web de SATNET Asia. Elle a par ailleurs mis sur pied une plateforme de discussion en ligne (SATNET Social Hub), qui permet aux utilisateurs inscrits d'échanger des informations et des documents. Il sera donné suite aux autres recommandations en temps utile.

### **III. Renforcement de l'évaluation à la Commission**

11. Sur la base de la résolution 66/15 de la Commission, le secrétariat continue de renforcer la fonction d'évaluation à la CESAP. En 2012, un Groupe de l'évaluation spécialisé a été créé dans le cadre de la Division de la stratégie et de la gestion des programmes. Ce groupe veille à ce que les évaluations de la CESAP soient gérées efficacement et en temps opportun, réalisées dans le respect des orientations d'évaluation de la CESAP et des normes et principes établis par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, et judicieusement utilisées afin de rendre compte de l'action menée et de favoriser l'apprentissage organisationnel. Le Groupe est aussi chargé d'améliorer les capacités du personnel de la CESAP en matière de planification, de gestion et d'exécution des évaluations.

12. L'amélioration continue de la qualité des évaluations est un des objectifs principaux de la fonction d'évaluation à la CESAP. En janvier 2015, la Secrétaire exécutive a publié des procédures révisées pour la planification et la réalisation des évaluations. En conséquence, chaque évaluation réalisée à la CESAP est guidée par un groupe de référence, qui exerce une fonction de quasi-contrôle sur le processus d'évaluation, pour en garantir la transparence et la qualité et susciter un sentiment d'appropriation. Le Groupe de l'évaluation de la CESAP participe à chaque groupe de référence, tout en fournissant une assurance-qualité et un appui technique aux collègues qui commandent et gèrent les évaluations au niveau opérationnel. Le secrétariat étant soucieux d'intégrer le principe de l'égalité hommes-femmes dans le cycle de gestion des programmes et des projets, les documents d'orientation établis par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation relatifs à l'intégration de l'égalité des sexes dans les évaluations sont promus auprès des membres du personnel afin que ces derniers les utilisent dans le cadre de l'exécution de leurs activités d'évaluation. Pour chaque exercice d'évaluation, la CESAP établit un document dans lequel figure une réponse de la direction et un plan d'action de suivi, qui est signé par la Secrétaire exécutive. La CESAP fait rapport tous les six mois sur la suite donnée aux recommandations issues des évaluations, afin de suivre et d'exploiter les résultats des évaluations et de renforcer la transparence en vue d'atteindre les résultats dans le domaine du développement.

13. Pour continuer de sensibiliser le personnel de la CESAP à la fonction d'évaluation et renforcer ses capacités dans ce domaine, la question est régulièrement abordée dans le cadre de réunions d'information internes sur les questions programmatiques. La CESAP a coorganisé l'atelier régional annuel sur l'évaluation mené dans le contexte des Nations Unies, qui a été organisé par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation du développement pour l'Asie et le Pacifique (UNEDAP), auquel la CESAP participe très activement.

14. À la CESAP, la fonction d'évaluation bénéficie d'un large réseau de professionnels de l'évaluation, dans la région et le monde entier. Le Groupe de l'évaluation a coprésidé le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation du développement pour l'Asie et le Pacifique en 2014. Il est par ailleurs membre du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et fait partie du groupe spécial d'évaluation du Compte de l'ONU pour le développement. La CESAP a facilité la mise en place d'un réseau de suivi et d'évaluation qui met en relation les responsables du suivi et des évaluations des cinq commissions régionales. Ce réseau a pour but de partager les ressources et les données d'expérience en matière de suivi et d'évaluation et d'incorporer les normes et principes de suivi et d'évaluation élaborés par le Département de la gestion du Secrétariat de l'ONU, le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et le Bureau des services de contrôle interne.

15. La CESAP a accueilli la réunion annuelle du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, qui s'est tenue à Bangkok du 31 mars au 4 avril 2014. C'était la première fois que cette réunion et les ateliers d'évaluation qui s'y rattachaient avaient lieu dans la région Asie-Pacifique. Il s'agissait pour la CESAP d'une occasion rare qui lui était offerte de renforcer sa visibilité à l'échelon de tout le système d'évaluation des Nations Unies et de promouvoir la culture de l'évaluation au sein du personnel de la CESAP. Le thème général de la réunion était « Renforcer la qualité et l'utilisation des évaluations aux niveaux national et régional et veiller à faire preuve de responsabilité à l'égard des personnes au service desquelles nous sommes ». Les deux premières journées de la réunion ont été consacrées à un échange des pratiques d'évaluation. Une des manifestations organisées était une table ronde de haut niveau sur l'évaluation et le programme de développement pour l'après-2015, dont l'objectif était de débattre de la question, de mieux comprendre l'importance de l'évaluation dans la prise de décisions et d'assurer le respect du principe de responsabilité par les hauts responsables gouvernementaux et leurs partenaires de développement, y compris le système des Nations Unies, dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. M. Kazi Imtiaz Hossain, alors Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Bangladesh en Thaïlande et Représentant permanent du Bangladesh auprès de la CESAP, était un des participants à cette manifestation. Des membres du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission avaient également été conviés à la réunion. La réunion générale annuelle du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation s'est tenue durant les trois autres journées.

#### **IV. Mécanismes de coordination avec les organisations régionales et sous-régionales**

16. Dans sa résolution 67/14, la Commission a prié le secrétariat d'exposer de manière succincte comment le secrétariat exerce son mandat et



coordonne ses activités avec les organisations régionales et sous-régionales qui opèrent en Asie et dans Pacifique; de décrire le fonctionnement, le processus de décision et les résultats du Mécanisme de coordination régionale pour la région de l'Asie et du Pacifique, notamment la manière dont le secrétariat exploite les synergies et autres sources de gains d'efficacité, qui pourrait servir de modèle pour la coordination; et de présenter les résultats à la Commission dans le cadre des rapports biennaux sur les activités d'évaluation du secrétariat. Le résumé concernant la période biennale 2014-2015 figure dans les notes du secrétariat intitulées « Aperçu général des partenariats et contributions extrabudgétaires »<sup>2</sup> et « Aperçu général des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du développement des capacités »<sup>3</sup>.

## V. Conclusion

17. Comme le montre le présent rapport, les évaluations et les examens d'évaluation entrepris au cours de la période biennale 2014-2015 ont continué à fournir des informations fondées sur des données probantes concernant l'exécution et la pertinence des opérations de la CESAP aux niveaux des programmes, des sous-programmes et des projets. Ces informations ont contribué à améliorer les résultats et ont orienté les changements structurels à la CESAP, s'agissant en particulier de ses activités de recherche et d'analyse et de la création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes. Les principales mesures de suivi prises sur la base des recommandations issues des évaluations sont actuellement mises en œuvre afin de renforcer l'orientation et l'établissement de rapports axés sur les résultats, d'accroître la collaboration et la coopération au sein des services organiques de la CESAP et en dehors de celle-ci avec les autres organisations régionales et sous-régionales, et d'intégrer les questions socioéconomiques, comme l'égalité des sexes, dans son programme de travail. Pour chaque évaluation conduite par la CESAP, la Secrétaire exécutive signe un document contenant une réponse de la direction à l'évaluation, ainsi que des mesures de suivi. Le secrétariat a également mis en place un système interne de suivi des progrès accomplis dans l'exécution de ces mesures. Ces deux manières de procéder renforcent la responsabilisation de la direction de la CESAP dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de suivi.

18. La Commission souhaitera peut-être décider qu'il sera désormais rendu compte tous les ans des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 67/14 dans le document intitulé « Aperçu général des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du développement des capacités ».

---

<sup>2</sup> E/ESCAP/71/32.

<sup>3</sup> E/ESCAP/72/28.

## Annexe

### Évaluations et examens d'évaluation réalisés au cours de la période biennale 2014-2015

<i>Titre</i>	<i>Catégorie d'évaluation<sup>a</sup></i>	<i>Année d'achèvement</i>
Évaluation des programmes et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) par le Bureau des services de contrôle interne	Évaluation externe	2014
Évaluation en application de la résolution 67/4 portant création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes	Évaluation	2015
Services de prêts non remboursables à la CESAP	Évaluation	2014
Projet du Compte pour le développement: renforcement des capacités d'atténuer l'impact de la crise financière et de maintenir un développement dynamique et inclusif en Asie et dans le Pacifique	Examen d'évaluation	2014
Projet du Compte pour le développement: renforcer la protection sociale	Examen d'évaluation	2014
Projet du Compte pour le développement: renforcement de la coopération Sud-Sud pour rendre plus abordable le coût des options d'énergie durable en Asie et dans le Pacifique	Examen d'évaluation	2014
Projet du Compte pour le développement: amélioration de la préparation aux risques de catastrophe dans la région de la CESAP	Examen d'évaluation	2014
Projet du Compte pour le développement: développement d'une architecture financière et monétaire en Asie et dans le Pacifique à l'appui des réformes financières mondiales	Examen d'évaluation	2015
Projet du Compte pour le développement: renforcement de la capacité des autorités de contrôle et des agents de transport à améliorer l'efficacité du transport transfrontalier dans les pays en développement sans littoral et de transit	Examen d'évaluation	2015
Réseau pour le transfert des connaissances relatives aux techniques agricoles durables et l'amélioration des liens avec les marchés en Asie du Sud et du Sud-Est (SATNET Asia)	Examen d'évaluation	2015

<sup>a</sup> Les procédures d'évaluation à la CESAP sont classées dans la catégorie des « évaluations » ou celle des « examens d'évaluation » selon les dispositions qui s'appliquent à leur gestion. Pour plus de précisions, voir le document de la CESAP *Evaluation Guidelines*, disponible à l'adresse [www.unescap.org/partners/monitoring-et-evaluation/evaluation](http://www.unescap.org/partners/monitoring-et-evaluation/evaluation).